

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom commercial : SYNERGIE SOMMEIL SEREIN
 Code du produit : AIRNATUREL-SYNERGIE SOMMEIL SEREIN
 Type de produit : Préparation

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
 Catégorie d'usage principal : Destiné au grand public

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

WAF DIRECT SARL
 18/22 rue d'Arras
 92000 NANTERRE
 T 09-72-232-232
www.airnaturel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Commentaire |
|--------|---|--|-------------------|-------------|
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central | 29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex | +33 3 8332 3636 | |
| France | ORFILA | | +33 1 45 42 59 59 | |

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226
 Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 H315
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 H318
 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317
 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1 H410

Full text of H statements : see section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS05

GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : Orange Brésil -Huile essentielle, HE GERANIUM EGYPTE , HE THYM THYMOL CT, Mandarine rouge HE

Mentions de danger (CLP) : H226 - Liquide et vapeurs inflammables
 H315 - Provoque une irritation cutanée
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) : P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche
 P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

SYNERGIE SOMMEIL SEREIN

Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EC) No. 453/2010

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation de collecte des déchets autorisée

Phrases supplémentaires : Ne pas ingérer
Ne pas utiliser sur la peau
Tenir hors de portée des enfants

Fermeture de sécurité pour les enfants. : Non

Triangle tactile : Non

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon la directive 67/548/CEE | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|----------------------------------|--|---------|--|--|
| Orange Brésil -Huile essentielle | (n° CAS) 8008-57-9 (Numéro CE) 232-433-8 | 10 - 60 | Non classé | Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 1, H410 |
| HE LAVANDE OFFICINALE | (n° CAS) 84776-65-8 (Numéro CE) 283-994-0 | 10 - 50 | Non classé | Skin Irrit. 2, H315 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412 |
| HE GERANIUM EGYPTE | (n° CAS) 90082-51-2 (Numéro CE) 290-140-0 | 1 - 10 | Non classé | Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412 |
| HE THYM THYMOL CT | (n° CAS) 85085-75-2 (Numéro CE) 285-397-0 | 1 - 10 | Non classé | Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 |
| Mandarine rouge HE | (n° CAS) 84929-38-4 (Numéro CE) 284-521-0 | 1 - 10 | Non classé | Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 |

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Premiers soins après inhalation : En cas de malaise consulter un médecin. Faire respirer de l'air frais.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SYNERGIE SOMMEIL SEREIN

Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EC) No. 453/2010

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre ABC. Mousse. Sable.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. Ne pas utiliser d'agents d'extinction contenant de l'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Ce produit est inflammable. Liquide et vapeurs inflammables.
Reactivité en cas d'incendie : libération de gaz/vapeurs facilement inflammables.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas respirer les gaz/fumées.
Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Autres informations : Eviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.
Procédures d'urgence : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Pas de flammes nues, Pas d'étincelles et interdiction de fumer.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Procédures d'urgence : Aérer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage : Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale. Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant sable, sciure de bois, kieselguhr.
Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.
Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Produits incompatibles : Non établi.
Matières incompatibles : Sources d'inflammation.
Durée de stockage maximale : voir date limite sur l'emballage
Température de stockage : 5 - 40 °C
Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger de la chaleur.
Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se laver les mains après toute manipulation.

SYNERGIE SOMMEIL SEREIN

Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EC) No. 453/2010

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

| | |
|---|---|
| Contrôles techniques appropriés | : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. |
| Équipement de protection individuelle | : Non requise dans les conditions d'emploi normales. |
| Protection des mains | : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. |
| Protection oculaire | : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Non requise dans les conditions d'emploi normales |
| Protection de la peau et du corps | : Porter un vêtement de protection approprié |
| Protection des voies respiratoires | : Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. Protection respiratoire non requise dans des conditions normales |
| Contrôle de l'exposition de l'environnement | : Éviter le rejet dans l'environnement. |
| Contrôle de l'exposition du consommateur | : Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. |
| Autres informations | : Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. |

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|---|
| État physique | : Liquide |
| Apparence | : Liquide huileux. |
| Couleur | : Jaune clair. limpide. |
| Odeur | : aromatique. caractéristique. mentholée. |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair | : 40 - 60 °C |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Aucune donnée disponible |
| Pression de la vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de la vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : Aucune donnée disponible |
| Masse volumique | : ≈ 894 g/l |
| Solubilité | : insoluble dans l'eau. Soluble dans l'huile. |
| Log Pow | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : > 4000000 cSt |
| Viscosité, dynamique | : >= 4 cP |
| Propriétés explosives | : Danger d'incendie ou de projection. |
| Propriétés comburantes | : Peut aggraver un incendie; comburant. |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Énergie minimale d'ignition : >=

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs inflammables.

SYNERGIE SOMMEIL SEREIN

Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EC) No. 453/2010

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue. Surchauffe.

10.5. Matières incompatibles

Eviter le PVC.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Non établi.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

| Orange Brésil -Huile essentielle (8008-57-9) | |
|--|------------------|
| DL50 orale rat | 5000 mg/kg |
| HE LAVANDE OFFICINALE (84776-65-8) | |
| DL50 orale rat | 5000 mg/kg |
| DL50 cutanée lapin | 5000 mg/kg |
| HE GERANIUM EGYPTE (90082-51-2) | |
| DL50 orale rat | 5000 mg/kg |
| DL50 cutanée lapin | 2500 mg/kg |
| HE THYM THYMOL CT (85085-75-2) | |
| DL50 orale rat | 980 mg/kg THYMOL |
| DL50 cutanée lapin | 10000 mg/kg |
| Mandarine rouge HE (84929-38-4) | |
| DL50 orale rat | 5000 mg/kg |
| DL50 cutanée lapin | 5000 mg/kg |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé
Danger par aspiration : Non classé

| SYNERGIE SOMMEIL SEREIN | |
|-------------------------|------------------------------|
| Viscosité, cinématique | > 4000000 mm ² /s |

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

| HE GERANIUM EGYPTE (90082-51-2) | |
|---------------------------------|-----------|
| CE50 Daphnie 1 | 7,6 mg/l |
| HE THYM THYMOL CT (85085-75-2) | |
| CL50 poisson 1 | 6,5 mg/l |
| Mandarine rouge HE (84929-38-4) | |
| CE50 Daphnie 1 | 65,9 mg/l |

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

SYNERGIE SOMMEIL SEREIN

Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EC) No. 453/2010

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Eliminer dans un centre autorisé de collecte des déchets.
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° UN (ADR) : 1169
N° UN (IMDG) : 1169
N° UN (IATA) : 1169
N° UN (ADN) : 1169
N° UN (RID) : 1169

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation exacte d'expédition/Description (ADR) : EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES
Proper Shipping Name (IMDG) : EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID
Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) : EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID
Désignation exacte d'expédition/Description (ADN) : EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID
Désignation exacte d'expédition/Description (RID) : EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID
Transport document description (ADR) : UN 1169 EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES, 3, III, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (IMDG) : UN 1169 EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID, 3, III, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Transport hazard class(es) (ADR) : 3
Étiquettes de danger (ADR) : 3



IMDG

Transport hazard class(es) (IMDG) : 3
Étiquettes de danger (IMDG) : 3



IATA

Transport hazard class(es) (IATA) : 3

SYNERGIE SOMMEIL SEREIN

Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EC) No. 453/2010

Etiquettes de danger (IATA) : 3



ADN

Transport hazard class(es) (ADN) : 3

Etiquettes de danger (ADN) : 3



RID

Transport hazard class(es) (RID) : 3

Etiquettes de danger (RID) : 3



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

Groupe d'emballage (IMDG) : III

Groupe d'emballage (IATA) : III

Groupe d'emballage (ADN) : III

Groupe d'emballage (RID) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Oui

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1

Disposition spéciale (ADR) : 601, 640E

Quantités limitées (ADR) : 5L

Quantités exceptées (ADR) : E1

Packing instructions (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19

Mixed Portable tank and bulk container instructions (ADR) : T2

Mixed Portable tank and bulk container special provisions (ADR) : TP1

ADR tank codes (ADR) : LGBF

Véhicule pour le transport en citerne : FL

Catégorie de transport (ADR) : 3

Special provisions for carriage - Packages (ADR) : V12

Special provisions for carriage - Operation (ADR) : S2

Danger n° (code Kemler) : 30

SYNERGIE SOMMEIL SEREIN

Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EC) No. 453/2010

Panneaux oranges :



Tunnel restriction code (ADR) : D/E

- Transport maritime

Special provision (IMDG) : 223, 955
Quantités limitées (IMDG) : 5 L
Quantités exceptées (IMDG) : E1
Packing instructions (IMDG) : P001, LP01
IBC packing instructions (IMDG) : IBC03
Tank instructions (IMDG) : T2
Tank special provisions (IMDG) : TP1
EmS-No. (Fire) : F-E
EmS-No. (Spillage) : S-D
Stowage category (IMDG) : A

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y344
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 10L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 355
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 60L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 366
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 220L
Disposition particulière (IATA) : A3
Code ERG (IATA) : 3L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : F1
Disposition particulière (ADN) : 61, 64E
Quantités limitées (ADN) : 5 L
Quantités exceptées (ADN) : E1
Équipement exigé (ADN) : PP, EX, A
Ventilation (ADN) : VE01
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

- Rail transport

Code de classification (RID) : F1
Disposition particulière (RID) : 601, 640E
Quantités limitées (RID) : 5L
Quantités exceptées (RID) : E1
Packing instructions (RID) : P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP19
Instructions de transport en citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T2
Dispositions spéciales relatives aux citernes mobiles et aux conteneurs pour vrac (RID) : TP1
Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : LGBF
Catégorie de transport (RID) : 3
Dispositions spéciales relatives au transport – Colis (RID) : W12
Colis express (RID) : CE4
Numéro d'identification du danger (RID) : 30

SYNERGIE SOMMEIL SEREIN

Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EC) No. 453/2010

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Contains no substances with Annex XVII restrictions

Ne contient pas de substance candidate REACH

Ne contient pas des substances Annexe XIV.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH::

| | |
|---------------------|--|
| Acute Tox. 4 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4 |
| Aquatic Acute 1 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 1 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 2 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2 |
| Aquatic Chronic 3 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3 |
| Asp. Tox. 1 | Danger par aspiration, Catégorie 1 |
| Eye Dam. 1 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 |
| Flam. Liq. 3 | Liquides inflammables, Catégorie 3 |
| Skin Corr. 1B | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B |
| Skin Irrit. 2 | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 |
| Skin Sens. 1 | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves |
| H315 | Provoque une irritation cutanée |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit